

Challenge **CYCCI** 2005

Programme 2005

Les dates des régates CYCCI sont :

• 30 janvier	YCC	Banane	☎ : 04.93.43.05.90	☎ : 04.93.43.28.87
• 27 février	ISCR	Côtier	☎ : 04.92.97.06.06	☎ : 04.93.70.49.22
• 6 mars	CNPC	Côtier	☎ : 04.92.92.85.61	☎ : 04.92.92.85.61
• 3 avril	CNN	Côtier	☎ : 04.92.97.90.30	☎ : 04.92.97.90.30
• 24 avril	CNGJ	Banane	☎ : 04.93.63.83.14	☎ : 04 93 63 91 44

Cette année, l'organisation du Challenge et de sa remise des prix sera assurée par le Club Nautique de Golfe Juan.

A ce titre, sa régata ne servira pas pour le classement du Championnat de Ligue 2005.

La remise des prix est prévue pour le samedi 18 juin 2005.

Championnat de ligue 2005

Le Championnat de Ligue a été profondément modifié pour sa version 2005.

Il n'y a plus désormais de sélectives de Ligue, mais 4 régates par bassin (régates du YCC, CNPC, CNN et ISCR cette année) qui serviront à établir un classement par points suivant le système H. Le principe de ce système étant d'attribuer aux concurrents un nombre de points représentant leur place en pourcentage du nombre de participants. Les points seront donc acquis par les concurrents sur chacun des 5 bassins que compte désormais la Ligue, une consolidation étant réalisée au niveau de cette Ligue.

Le CYCCI se déroule donc maintenant indépendamment de ce Championnat dans son principe d'attribution des points et de son classement.

Le club qui organise la remise des prix du CYCCI retire sa régata du Championnat de Ligue.

Pour plus de détail, voir en dernière page un résumé des règles du Championnat.

Nouveauté 2005 : le CYCCI interclubs modifié

Cette année encore, un challenge interclubs aura pour support les régates du CYCCI.

Ce challenge 2005 verra donc un classement individuel et un classement de club.

Un règlement séparé est prévu pour ce challenge interclubs et sera mis à disposition dans chaque club.

Le principe de ce challenge interclubs :

Il est identique à celui du challenge individuel mais le classement est fait par club en comptabilisant les 3 meilleurs résultats de chaque club lors de chaque régata. Ce classement ne se fait donc plus par équipe de club comme en 2004.

Conditions d'admission

- Sont admis tous les croiseurs à handicap figurant sur les tables HN de la FFV .
- Les bateaux doivent être en possession d'une carte d'identité voile en cours de validité.
- Tous les équipiers à bord doivent être titulaires d'une licence FFV en cours de validité.

C.N.G.J.

Y.C.C.

C.N.P.C.

C.N.N.

I.S.C.R.

Règlement du Challenge CYCCI 2005

Inscriptions

- Les concurrents peuvent s'inscrire soit directement au club organisateur, soit par fax ou en faisant parvenir sa fiche par un membre de son club.
- Aucune inscription téléphonique ou sur la ligne de départ n'est admise.
- Les frais d'inscription pour chaque régates sont de **15 Euro par bateau** (10 € CYCCI + 5 € club).
- Chaque inscription donne droit à 1 ticket d'entrée pour la remise des prix finale.
- Des tickets supplémentaires pourront être achetés 12 Euro auprès des clubs **avant le 1^{er} juin**.

Horaires d'inscription

Pour tous les clubs le samedi de 17h à 19h

Heure du premier départ

- Le départ des régates est fixé à 11 heures. Les bateaux sont à la disposition du comité à 10h30.
- Les procédures de départ sont à 5 minutes.

Heure limite pour le signal d'avertissement

- L'heure limite pour le premier signal d'avertissement est fixée à 14 heures.

Heure limite d'arrivée

- Quelle que soit l'heure de départ, l'heure limite d'arrivée est fixée à 17 heures.

Calcul des points d'une épreuve

- Le classement de chaque épreuve se fait suivant le système temps sur distance.
- Le calcul des points de chaque épreuve se fait par points **a minima** : 1 point au premier, 2 au deuxième, etc.
- Les points de pénalité seront définis comme suit en fonction du nombre total des participants dans la classe sur les 5 régates :
 - DNF 1 point de plus que ce nombre total
 - DSQ 2 points
 - DNS 3 points
 - DNC 4 points

Le nombre total ne pouvant être connu qu'à l'issue de la dernière régates.

Regroupements / éclatements de classe

- Les regroupements sont à la discrétion des clubs.
- Le club organisateur de la régates devra remettre au « responsable des classements » du CYCCI la feuille de résultat classe par classe ainsi que la feuille d'inscription avec les sommes perçues.
- Les regroupements de classes servant au classement final sont les suivants :

A - B	C	D	E - F - G	L	R1 - R2	R3 - R4
-------	---	---	-----------	---	---------	---------

Régates annulées

- Une régates annulée classe tous les concurrents inscrits en DNS, les autres en DNC, même si le club organisateur décide de la reporter.

Calcul des points du challenge CYCCI

- Chaque régates est affectée d'un coefficient 1.
- Pour être classé, il faut avoir participé à au moins 3 régates. Un classement subsidiaire est néanmoins établi pour ceux ayant participé à moins de 3 régates. Un bateau est considéré comme ayant participé dès lors qu'il s'est présenté sur la ligne de départ.
- Le classement final est établi sur les 4 meilleurs résultats parmi les 5 régates (1 manche retirable si 5 courses).

C.N.G.J.

Y.C.C.

C.N.P.C.

C.N.N.

I.S.C.R.

Changement de bateau ou de propriétaire

- L'équipage d'un voilier peut changer d'une épreuve à l'autre.
- Un bateau acheté en cours de challenge perd les points acquis par son ancien propriétaire.
- Un propriétaire changeant de voilier en cours de challenge perd les points acquis sur son précédent bateau.

Classement pour le championnat de Ligue

Est établi sur la base des résultats des 4 régates lui servant de support, dont une retirable.

Financement du CYCCI

Chaque club participera à hauteur de 130 Euros à la remise des prix.

Ces sommes sont conservées par les clubs jusqu'à la remise des prix. Elles sont remises au « responsable du club organisateur » qui en fait la demande selon les besoins.

Proclamation des résultats et réception

Le club désigné organise la remise des prix, remet coupes et cadeaux aux participants. Il en assure la publicité auprès des médias et des autorités locales et fédérales.

Un repas ou un buffet est offert à toute personne munie d'un ticket.

Ces tickets seront distribués par les clubs à leurs membres au plus tôt 3 semaines avant la remise des prix.

Un détail du classement ainsi qu'une ventilation des sommes récoltées et dépensées est remis à chaque club par le « responsable du club organisateur ».

Délai de proclamation des résultats

Le résultat final doit être proclamé avant la fin du mois de juin.

Des résultats provisoires intermédiaires seront publiés avant chaque régata.

Organisation du CYCCI

Les clubs du CYCCI organisent le challenge à tour de rôle suivant l'ordre suivant :

Club	année	année
CNN		2007
CNPC		2008
YCC	2004	2009
CNGJ	2005	2010
ISCR	2006	2011

Chaque club organisateur désignera un « responsable du club organisateur » qui sera chargé du suivi et de la collecte des documents et des finances.

Fait à CANNES le 15 décembre 2004

Pour le CNGJ pour le YCC pour le CNPC pour le CNN pour l' ISCR

C.N.G.J.

Y.C.C.

C.N.P.C.

C.N.N.

I.S.C.R.

Championnat de Ligue 2005

Nouveau règlement

Le Championnat de Ligue a été profondément modifié pour sa version 2005.

Il n'y a plus désormais de sélectives de Ligue, mais 4 régates par bassin (YCC, CNPC, CNN et ISCR cette année) qui serviront à établir un classement par points suivant le système H. Le principe de ce système étant d'attribuer aux concurrents un nombre de points représentant leur place en pourcentage du nombre de participants. Les points seront donc acquis par les concurrents sur chacun des 5 bassins, une consolidation étant réalisée au niveau de la Ligue.

Le CYCCI se déroule donc maintenant indépendamment de ce Championnat dans son principe d'attribution des points. Seules 4 de ses 5 régates compteront pour le Championnat.

La découpe en bassins :

5 bassins sont créés :

- N° 1 = OUEST : Les Lecques à Carqueiranne
- N° 2 = CENTRE-OUEST : Hyères à Cavalaire ;
- N° 3 = CENTRE : Saint-Tropez à Agay ;
- N° 4 = CENTRE-EST : **La Rague à Golfe-Juan ;**
- N° 5 = EST : Antibes à Menton

Chaque bassin d'activité Habitable regroupe les clubs ayant une activité Habitable, représentés au sein du Comité Directeur de la Ligue par leur Délégué Habitable.

Le Classement des bateaux

Les bateaux, monotypes ou non, issus des différentes filières reconnues par la FFV (régate ultra-légers – régates traditionnelles à déplacement léger – croiseurs légers transportables – course-croisière à déplacement normal ou lourd), seront séparés en

7 Classes :

- Classe A + B
- Classe C
- Classe D
- Classe E
- Classe F + G
- Classe L + R1 + R2
- Classe R3 + R4

Le système H

- Définition du système « H » : Les points sont calculés dégressivement selon la formule suivante (valeurs arrondies à 0,01 près) : $\text{Points} = 101 (N-A+1) / (N+1)$

N = nombre de partants, soit les inscrits moins les DNC ($N = I - \text{DNC}$)

I = nombre d'inscrits devant être classés ensemble

A = place du bateau dans son classement

- **Restrictions :**

DNC-DSQ-DNE-BFD-OCS : reçoivent 0 point

DNS-DNF-RAF : reçoivent la moitié des points du dernier bateau arrivé et classé

Ces restrictions ne s'appliquent que pour les courses uniques. Si l'épreuve comprend plusieurs courses, c'est le classement général qui compte pour le décompte des points.

- **Bateaux expérimentaux « X »** : ils ne sont ni comptés dans les inscrits, ni dans les partants, leur place en bis n'affectant ni les places, ni les points des autres bateaux.

3 résultats sur les 4 régates seront retenus pour le classement, permettant d'enlever le plus mauvais résultat

En cas d'égalité de points, les **ex-aequo** seront départagés en fonction de la nouvelle **règle A 8** des RCV 2005-2008 (p.46).

5° Remises des Prix et récompenses

La remise des récompenses aura lieu en 2005 lors de l'Assemblée Générale de la Ligue.

Les 3 premiers de chaque série y seront honorés, en présence des autorités de la FFV et des sponsors.